



Manuel didactique

LOGICIEL PEB

Mise à jour de la version 6.5



Contenu

1. Introduction.....	3
2. Réglementations	4
2.1. Adaptations règlementaires.....	4
2.2. Réception du système de chauffage	4
2.3. Système d'émission de chauffage	5
3. Adaptations et restructurations	5
3.1. Le rapport intermédiaire	5
3.2. Le rapport de calcul	5
3.3. Les nœuds constructifs.....	5
3.4. Les parois.....	6
3.5. La ventilation	6
4. Conversion des fichiers PEB	7
5. Conversion des bibliothèques	8



1. INTRODUCTION

Le présent document se propose de faciliter la prise en main du logiciel PEB version 6.5.

Il présuppose que vous êtes déjà familiarisés avec les versions antérieures. Si ce n'était pas le cas, vous pouvez consulter les manuels et l'aide livrés avec le logiciel qui sont remis à jour à chaque nouvelle version du logiciel ainsi que les manuels didactiques des versions 2.5 et ultérieures disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement (<http://www.environnement.brussels/peb>).

Toutes les modifications réalisées (changements ou incidents) ont été référencées dans le document "[liste des modifications réalisées dans le logiciel PEB](#)" disponible sur le site de Bruxelles-Environnement. Seules les modifications qui demandent des explications ou qui sont à mettre en évidence sont présentées dans cette info-fiche.



La version 6.5.1 est commune avec les Régions wallonne et flamande; il n'est donc pas nécessaire de télécharger et d'installer plusieurs versions si vous souhaitez travailler dans les autres régions. Le logiciel est trilingue mais il appartient à chaque région de choisir les langues qu'elle souhaite implémenter et de fournir les traductions adhoc. La RBC, par exemple, n'a pas souhaité utiliser l'allemand car aucun support ne pouvait être fourni dans cette langue. Vous pouvez changer la langue par défaut de la manière suivante: menu logiciel PEB>configuration du logiciel>onglet logiciel PEB.

La version 6.0 n'est plus téléchargeable sur le site internet de l'IBGE. La version 6.5.1 est la version en vigueur actuellement qui intègre la résolution des incidents connus, adapte certaines exigences relatives à la réglementation 2015 et améliore l'expérience utilisateur.

Nous vous rappelons également que vous pouvez trouver de nombreux documents dont les textes règlementaires, FAQ, E-news et les info-fiches sur la page PEB de notre site (<http://www.environnement.brussels/peb>).

2. REGLEMENTATIONS

2.1. Adaptations réglementaires

- L'exigence BNR (Besoins Net en Refroidissement) et l'exigence relative à la surchauffe pour les unités PEB non-résidentielles sont reportées au 01/01/2017 avec effets rétroactifs au 01/01/2015.
- Le seuil de l'exigence de la consommation en énergie primaire pour les unités PEB résidentielles est adapté avec effets rétroactifs aux 01/01/2015.
- A partir du 1 janvier 2016, le facteur de conversion en énergie primaire pour la biomasse passe de 0,32 à 1.

2.2. Réception du système de chauffage

NB: dans certains cas plusieurs réceptions sont nécessaires pour une unité PEB

Avant 2015

Adaptation du nœud des exigences techniques pour demander si une réception de chauffage est nécessaire.

Figure 1 : Question supplémentaire sur la réception du système de chauffage pour les périodes avant 2015

Après 2015

Suivant le type de système de chauffage (chauffage des locaux, ECS ou Combilus) et de ses caractéristiques, la nécessité d'une ou plusieurs réceptions est déterminée par l'application.

Figure 2 : Exemple de la situation pour un chauffage central dans le cas d'un chauffage des locaux



2.3. Système d'émission de chauffage

Anciennement, le logiciel permettait toujours le recours au calcul détaillé, y compris pour du chauffage par air (PAC air-air par exemple).

Or, la méthode de calcul ne prévoit le calcul détaillé que pour les rendements d'émission s'applique uniquement aux secteurs énergétiques dont les types de chauffage sont les radiateurs, les chauffages par le sol et les chauffages par les murs. Les autres types d'émetteur de chaleur (par exemple les convecteurs) ne peuvent pas utiliser la méthode de calcul détaillée.

Comme le choix du type de calcul autorisé est dépendant du type d'émetteur de chaleur. La question déterminant le type d'émetteur de chaleur est donc posée avant le type de calcul.

Systèmes de production de chaleur | Système de stockage | Auxiliaire circulateurs | Système de distribution | Systèmes d'émission

Type d'émetteur de chaleur : ?

Type de calcul : ?

Emetteurs de chaleur installés devant un vitrage : Oui Non

Régulation température ambiante local par local : Oui Non

La temp. de départ de l'eau / air constante? : Oui Non

Figure 3 : Système d'émission

Si vous choisissez « Autres » comme type d'émetteur, le calcul détaillé n'est plus disponible conformément à la méthode.

Cette modification a des implications lors de la conversion. Si l'encodage comprenait un type d'émetteur de chaleur : « Autre (Radiateur,...) » et type de calcul « Calcul détaillé », les champs devront être réencodés.

3. ADAPTATIONS ET RESTRUCTURATIONS

3.1. Le rapport intermédiaire

Le rapport intermédiaire a été adapté pour être disponible pour toutes les natures de travaux et toutes les périodes.

3.2. Le rapport de calcul

Le rapport est maintenant disponible pour les périodes après 2015.

3.3. Les nœuds constructifs

Au moment de l'ajout d'un secteur énergétique qui comportent un nœud constructif, au lieu d'avoir une liste à cocher directement dans un tableau, un écran permet de cocher ceux concernés par le nœud constructif. Donc, seuls les secteurs énergétiques qui comportent le nœud constructif sont affichés.



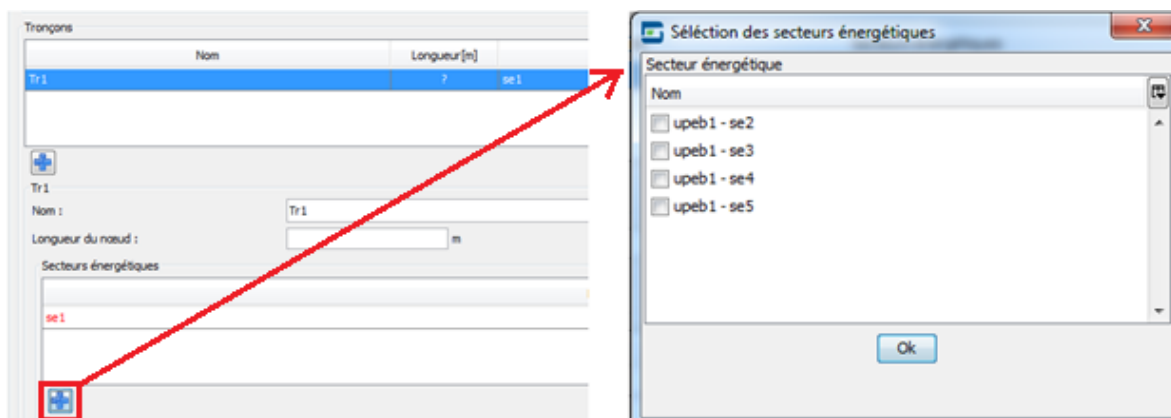


Figure 4 : Sélection des secteurs énergétiques et affichage dans le tableau lors de l'ajout d'un secteur énergétique

3.4. Les parois

Possibilité d'encodage des couches de maçonneries pour les parois horizontales.

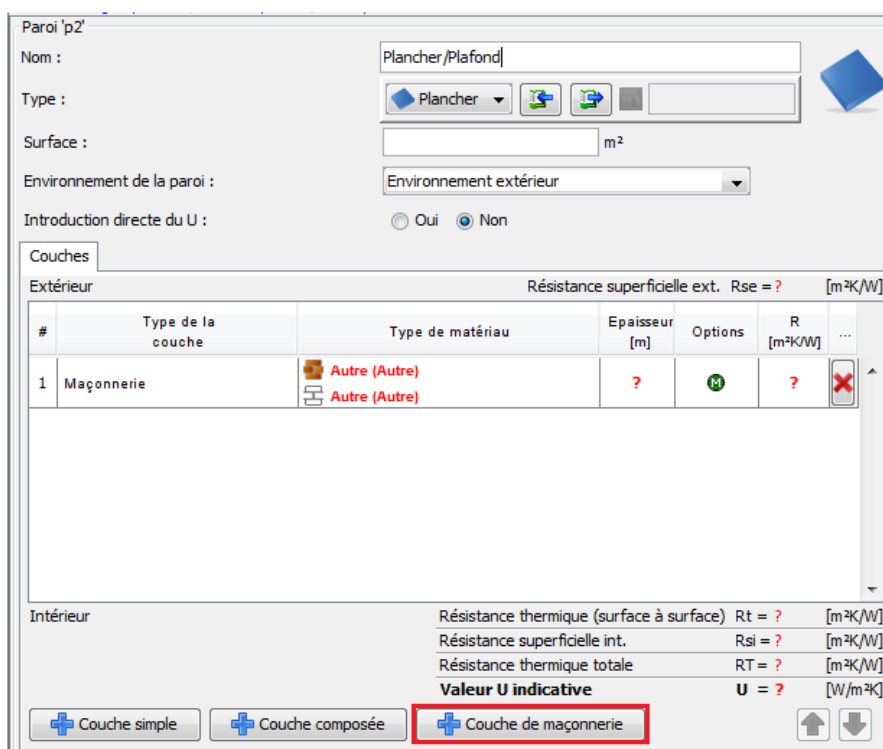


Figure 5 : Couche de maçonnerie pour paroi horizontale

3.5. La ventilation

L'ouverture d'évacuation réglable ainsi que la conduite doivent être capable d'absorber le débit requis.

Le champ « section minimale de la conduite » affiche la section minimale de la conduite nécessaire afin de répondre au débit encodé.

Deux nouvelles informations ont été ajoutées afin de présenter le débit de la conduite d'évacuation et le débit combiné qui sera utilisé dans les calculs. Ce débit combiné représente le minimum entre le débit de la conduite d'évacuation et le débit de conception.



Nom :	Ouverture d'évacuation réglable 1
Marque du produit :	Test
Product-ID :	Test
Dimensionné pour une différence de pression de 10 Pa :	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Débit à 10 Pa :	50,00 m ³ /h
Section minimale de la conduite :	138,889 cm ²
Section de la conduite d'évacuation :	150,00 cm ²
Débit de la conduite d'évacuation :	54,00 m ³ /h
Débit combiné :	50,00 m ³ /h

Figure 6 : Débit de la conduite d'évacuation et débit combiné

Dans la figure ci-dessus, le débit à 10 Pa est de 50m³/h et le débit de la conduite d'évacuation est de 54m³/h. Le débit combiné correspond à la valeur la plus basse, c'est-à-dire, 50m³/h.

4. CONVERSION DES FICHIERS PEB

Il est possible de convertir les fichiers des versions 2.5 et ultérieures. Tout fichier réalisé avec ces versions sera automatiquement proposé à la conversion à leur ouverture dans la version 6.5.

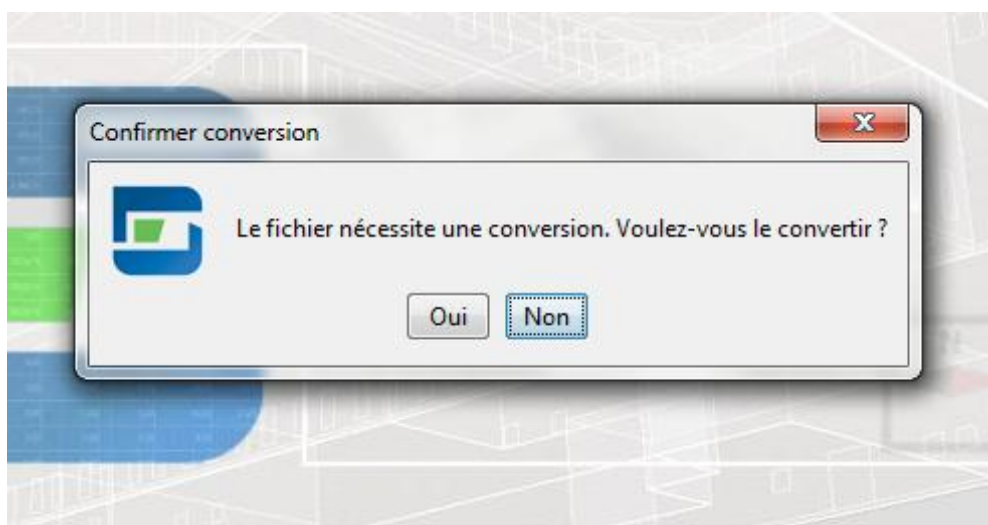


Figure 7 : Fenêtre pop-up de conversion

Remarques: une fois un fichier converti et sauvegardé, il est impossible de l'utiliser dans une version antérieure mais le logiciel crée automatiquement un fichier .bak qui permet de conserver le fichier dans son état avant conversion. Il suffit de modifier le ".bak" en ".peb" pour que ce fichier soit utilisable dans l'application PEB avant la conversion.

NB : en convertissant votre projet dans la version 6.5.0 vous avez perdu irrémédiablement certaines de vos données. Comme le logiciel crée automatiquement un fichier backup lors de la conversion, il est possible de récupérer ce fichier en supprimant l'extension finale « .bck » et de l'utiliser pour faire une conversion vers la V6.5.1



5. CONVERSION DES BIBLIOTHEQUES

Chaque version du logiciel utilise une bibliothèque différente. Si vous souhaitez réutiliser les éléments de bibliothèque (personnes, matériaux, parois, systèmes, ouvertures de ventilation,...) que vous avez encodés dans une version antérieure, vous devez convertir vos éléments de bibliothèque.

Voici comment procéder:

- à partir du logiciel des versions 2.5 et ultérieures, exporter l'ensemble de votre bibliothèque dans un fichier XML;
- à partir du logiciel version 6.5 du logiciel importer ce fichier dans la bibliothèque 6.5. Les éléments qui existent simultanément dans le fichier XML et la bibliothèque seront par défaut exclus de l'importation.

Les fonctions d'importation et d'exportation sont accessibles à partir de l'élément de menu "bibliothèque".

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le chapitre "Export et Import de la Bibliothèque" de l'aide en ligne.

Rappel: depuis la V3.5, les liens sont maintenus entre éléments de bibliothèques et éléments de bibliothèques utilisés dans le projet.

